

# Programme ● Formation clausier CPE

*Webinaire*

22 février 2024  
15h - 17h

## — Programme :

Introduction ACTEE par Antonin BELL :

- Actualités CPE
- Outils mis à disposition des collectivités par ACTEE

Présentation CPE par Maître ORTEGA

- Présentation du clausier CPE
- Articulation entre les pièces du clausier
- Comment les utiliser ?

Questions/Réponses

## — Intervenants :

Antonin BELL

*Chargé de mission ACTEE*

Maître Olivier ORTEGA

*Avocat associé du cabinet LexCity*



# Fiche de renseignements

## Objectifs de la formation

Après un long travail de concertation entre les associations de filière représentant la filière et les collectivités, avec notamment l'appui de Maître Olivier Ortega, avocat associé du cabinet LexCity, nous vous avons partagé le kit de mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) pour les bâtiments publics, disponible sur le centre de ressources ACTEE : <https://www.programme-cee-actee.fr/ressources/base-de-ressources/>

Afin d'accompagner la prise en main de ces documents, nous organisons le 22 février 2024 de 15 à 17h une formation permettant de revenir sur les différents documents du clausier et leur articulation. Cette présentation est plus particulièrement à destination des économistes de flux, accompagnateurs de la rénovation énergétique, afin de vous permettre de mieux identifier les enjeux et les intérêts de ce clausier dans le cadre de vos activités.

Pour rappel, le CPE est un outil efficace de contractualisation d'objectifs entre le titulaire du marché et la collectivité qui le lance, que ce soit sur un ou plusieurs bâtiments, comme des écoles ou des piscines. Retravaillé fortement depuis sa première mouture au début des années 2000, il encadre fortement les objectifs à atteindre par un suivi régulier des performances du lauréat (définition de la situation de référence, seuil de performance avec indicateur, durée d'engagement, indemnisation et intéressement, etc.).

## Prérequis

Il n'y a pas de prérequis nécessaire pour la formation, elle concerne un public débutant sur la thématique.

## Durée

2h

## Modalités d'accès

Webinaire zoom

## Méthode pédagogique

Présentation et questions de cours

## Modalités d'évaluation

Fiche d'évaluation de la satisfaction remise aux stagiaires à la fin de la formation

## Personnels visés

Membres du réseau des économistes de flux ACTEE.

## Animateurs / intervenants

Antonin BELL

*Chargé de mission ACTEE*

Maître Olivier ORTEGA

*Avocat associé du cabinet LexCity*

## Nombre de participants max

20 participants

# Fiche de renseignements



## Date de la formation

22 février 2024, de 15h - 17h

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et nous adaptons notre prestation si cela est possible. Pour formuler une telle demande, les stagiaires sont invités à se signaler en remplissant la case prévue à cet effet dans le bulletin d'inscription.

## Lieu

En ligne. Un lien visio vous sera transmis en amont de la formation.

## Tarifs

Les formations réalisées dans le cadre d'ACTEE sont 100% financées pour les économes de flux signataires de la charte du réseau – dans le respect des engagements de cette dernière. Cette formation est également ouverte aux membres de la communauté CARTE, dans les conditions définies par cette communauté CARTE.

## Contacts

### Référente

Hortense FOURNEL  
Coordinatrice du Pôle Animation & Réseaux  
[h.fournel@fnccr.asso.fr](mailto:h.fournel@fnccr.asso.fr)

### L'équipe pédagogique

Noémie CARDOSO  
[n.cardoso@fnccr.asso.fr](mailto:n.cardoso@fnccr.asso.fr)

Lou HAUTBERGUE  
[l.hautbergue@fnccr.asso.fr](mailto:l.hautbergue@fnccr.asso.fr)

Aurore GRUNENBERGER  
[a.grunenberger@fnccr.asso.fr](mailto:a.grunenberger@fnccr.asso.fr)

# Conditions d'inscription

Bulletin à retourner au plus tard **10 jours** avant la formation.

Afin de valider votre inscription, veuillez :

- Nous retourner, signé et daté, ce bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

[l.hautbergue@fnccr.asso.fr](mailto:l.hautbergue@fnccr.asso.fr)

- Compléter le lien suivant :

[BULLETTIN D'INSCRIPTION - Formation Clausier CPE - 22/02/2024 \(office.com\)](#)

# Conditions d'inscription

## Modification, annulation de l'inscription

- En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par un autre économe de flux appartenant à la même collectivité ou au même groupement (un mail d'information devra être envoyé aux responsables de la formation).
- En cas d'absence non signalée suffisamment en amont, il est précisé que le stagiaire ne pourra pas être considéré comme prioritaire dans le cadre d'une inscription à une nouvelle session de formation.

## Remboursement des frais

Pour les formations en présentiel, remboursement possible à hauteur de 200 euros TTC par formation (train et hébergement uniquement sur présentation des justificatifs), indépendamment du nombre de jour. Cette possibilité est réservée aux économiseurs de flux ACTEE.

## Accessibilité des personnes en situation de handicap

Cochez si vous souhaitez être contacté pour une demande d'adaptation

## Demande d'attestation de présence

Souhaitez-vous recevoir une attestation de présence établie par la SASU FNCCR

Oui  Non

Je déclare accepter les conditions d'inscription

Date

Signature et cachet de la collectivité ou de l'établissement